

« Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge, à Nicolet, maison mère.

Cette congrégation a été fondée en 1853 par M. l'abbé Harper, curé de Saint-Grégoire; en 1872, la maison mère fut transférée à Nicolet ». Suit le dénombrement des maisons, etc.

Est-ce tout? Oh! non.

A la mort de M. Harper, en 1869, les religieuses recueillent d'abord son cœur qu'elles conservent toujours dans leur couvent, puis elles élèvent à la mémoire du défunt un monument sur lequel on lit l'inscription suivante :

« *Præclaro*
Sororum A. B. V. Assumpto
Instituto Parochiam
Donavit (c'est dotavit évidemment)
Quod Erigendoque Favendoque
Vivens Amabat
Mortuus Corde Dilat
Hunc Grati Animi Moniales
Lapidem Posuere Monumentum.

Ce monument est dans l'église de Saint-Grégoire depuis environ 35 ans.

Je serais bien aise de savoir, Monseigneur, comment on pourrait s'y prendre pour effacer un tel *certificat*, une telle *signature*.

Est-ce tout? Pas encore.

En 1870, les habitants de Saint-Grégoire supplient leur évêque de ne pas leur enlever leur maison mère pour la transférer à Nicolet. Leur requête contient les passages suivants :

« Les soussignés demandent respectueusement la permission d'approcher de Votre Grandeur pour lui exprimer combien ils regrettent cette mesure et protester contre l'injure *infligée par là à la mémoire du regretté fondateur de l'établissement*, etc.

5^e raison. Ils ont lieu de croire que les bonnes Sœurs n'ont pas bien interprété *les intentions de leur vénéré fondateur*, etc. « Le fait est, dit toujours cette requête, que M. Harper prescrivait, ou plutôt suggérait tout simplement aux Sœurs, » etc, etc,

« M. Harper voulait que la réponse, » etc.

C'est toujours M. Harper, et nul autre, qui est nommé.